



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025

Ordre du jour :

1. Échange de vues avec le Premier ministre sur le Conseil européen des 23 et 24 octobre 2025
2. Approbation projet(s) de PV
3. COM(2025)890 - Proposition de DÉCISION DU CONSEIL concernant la suspension de certaines dispositions relatives au commerce de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part
 - Adoption d'un avis politique
4. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
5. Divers

Présents : Mme Nancy Arendt, Mme Liz Braz, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Barbara Agostino, remplaçante de M. Patrick Goldschmidt
Mme Simone Beissel, remplaçante de M. Gilles Baum
M. Marc Goergen, remplaçant de M. Sven Clement
M. Claude Wiseler, remplaçant de M. Emile Eicher

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Martine Kemp, membres luxembourgeois du Parlement européen

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire
Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire

M. Luc Frieden, Premier ministre
Mme Yasuko Muller, Conseiller diplomatique du Premier ministre

Excusés : M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Échange de vues avec le Premier ministre sur le Conseil européen des 23 et 24 octobre 2025

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le sujet et passe la parole au Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) revient sur les réunions du Conseil européen et de la Coalition des volontaires, qui se sont tenues les 23 et 24 octobre 2025. Lors du Conseil européen, les chefs d'État ou de gouvernement se sont échangés sur trois sujets principaux qui sont l'Ukraine, la compétitivité et la défense.

S'agissant de l'Ukraine, le Premier ministre note la présence physique du président Zelensky à Bruxelles lors des réunions. Il constate que l'Ukraine nécessite toujours un soutien important, alors que la Fédération de Russie ne semble pas disposée à négocier véritablement une paix. Les bombardements témoignent de cette absence de volonté.

Il s'impose de poursuivre, d'une part, le soutien militaire à l'Ukraine pour lui permettre de survivre, mais aussi de se défendre une fois la paix rétablie. D'autre part, le soutien financier a été abordé dans le cadre des avoirs gelés immobilisés auprès d'*Euroclear*. Le Premier ministre souligne la complexité de cette question. La plupart des États membres estiment qu'il serait pertinent de les utiliser en faveur de l'Ukraine, mais peu mesurent les implications juridiques et techniques d'une telle décision. À cet égard, la Belgique demande des garanties en cas de potentiel procès futur. La question des garanties financières juridiquement contraignantes a été soulevée, les États membres s'interrogeant sur l'inscription de cette garantie dans les budgets nationaux. Le Luxembourg est moralement favorable à cette voie, tout en émettant certaines réserves, à l'instar d'une bonne partie des États membres. La Belgique n'est pas isolée dans ces réserves. Le chef du gouvernement luxembourgeois indique que la Commission européenne n'a pas encore présenté de texte sur ce sujet et fait remarquer que les discussions approfondies ne pourront avoir lieu qu'après la disponibilité de ce texte. La présidente Von der Leyen a assuré qu'il n'y aura pas de

confiscation de ces avoirs, élément essentiel puisqu'une expropriation ne peut se faire dans un État de droit.

Concernant la pression exercée sur la Fédération de Russie, le Premier ministre évoque l'adoption du 19^e paquet de sanctions, estimant nécessaire d'amener les autorités russes à la table des négociations. Il convient de poursuivre les sanctions pour affaiblir économiquement le régime russe et de veiller à ce qu'elles soient adoptées conjointement avec les États-Unis.

Concernant la compétitivité, le Premier ministre souligne qu'il s'agit d'un sujet à la fois important et complexe. Il constate que l'Union européenne (ci-après l'« UE ») perd continuellement en compétitivité par rapport aux États-Unis et à l'Asie. Le PIB des États-Unis a évolué bien plus rapidement que celui de l'UE au cours des deux dernières décennies, cette dernière se perdant dans une surréglementation. L'UE investit moins dans la recherche et le développement que les États-Unis, qui se montrent bien plus ouverts à la prise de risques, d'où la présence de nombreuses entreprises technologiques aux États-Unis et leur rareté en Europe.

S'agissant du secteur de l'économie et de l'industrie de l'UE, il estime qu'il convient de simplifier davantage par le biais des paquets dits « Omnibus ». Outre le renforcement du marché intérieur, qui demeure existant mais entravé par de nombreux obstacles pour les PME, il est nécessaire de conclure davantage d'accords commerciaux avec les économies exportatrices, notamment avec celles ayant besoin d'un marché. Face à la fermeture du marché, le Conseil européen a encouragé la Commission à négocier davantage d'accords de libre-échange.

Le Premier ministre relève que les objectifs climatiques ont été davantage évoqués dans les médias que lors du Conseil européen lui-même, le Luxembourg restant clairement favorable à ces objectifs. Il convient également de partir du principe qu'il n'est pas possible de redéfinir quotidiennement de nouveaux objectifs climatiques. L'objectif reste d'atteindre la neutralité climatique à 100 % d'ici à 2050, avec un objectif intermédiaire de 90% d'ici à 2040. Une partie des États membres dotés d'une industrie lourde ont mal accueilli cet objectif et s'interrogent sur la façon de fixer des objectifs pour 2040 alors que les objectifs fixés pour 2030 ne sont pas atteints. Dès lors, aucun pourcentage retenu ne figure dans les conclusions du Conseil européen. Le Premier ministre indique que pour parvenir à ces objectifs, il convient de venir en aide aux entreprises et de les soutenir financièrement afin qu'elles réussissent cette transition.

Pour ce qui est de la défense, le Premier ministre indique qu'un plan a été présenté et que cette initiative constitue une avancée positive. Il s'agit d'une feuille de route pour 2030 visant à renforcer les achats communs et la production commune au sein de l'UE.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) soulève une question relative au soutien à l'Ukraine. Il relève que les États Membres s'accordent à dire qu'il convient de poursuivre l'aide, mais note que le Premier ministre hongrois Viktor Orbán a tenu des propos qui semblent indiquer qu'un soutien ne serait plus à attendre de la part de la Hongrie. Il demande si cette question a fait l'objet de discussions lors du Conseil européen.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique que le Premier ministre hongrois n'était pas présent lors du Conseil européen. Les conclusions concernant l'Ukraine sont adoptées par 26 États membres, sans la Hongrie. Il rappelle que le Conseil européen ne prend pas de décisions mais formule des orientations. C'est pourquoi cette formule régulièrement utilisée concernant l'aide à l'Ukraine avait trouvé l'accord de la Hongrie.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) revient sur la question des avoirs gelés et souligne que la Belgique est pleinement dans son droit lorsqu'elle demande la solidarité des autres États membres. Toutefois, il indique ne pas comprendre les propos de la présidente Von der Leyen selon lesquels il n'y aura pas de confiscation de ces avoirs et s'interroge sur la manière dont il serait possible de les utiliser sans procéder à leur confiscation. S'agissant de la feuille de route pour 2030, il observe que des discours contradictoires sont prononcés, sans qu'aucun élément ne permette réellement de croire qu'une coordination soit en cours de réalisation au niveau de l'UE. Il regrette que les intérêts nationaux pèsent autant dans ces discussions et estime qu'il conviendrait de renforcer la coordination, l'opinion publique qui soutient cet effort risquant de se distancier ou de manifester son mécontentement.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) revient sur la question de la compétitivité et indique que la situation de l'économie au sein de l'UE est dramatique. Les États membres ne se trouvent plus à la pointe de l'industrie, la Chine et les États-Unis les devançant quasiment partout. Il estime que beaucoup y voient une surréglementation et relève que les rapports Draghi et Letta constituaient une première étape. Il note que dans l'attente des paquets dits « Omnibus », règne une énorme insécurité juridique, les grandes entreprises ne sachant pas dans quelle direction s'orienter.

Il soulève la question du volet climatique et relève que les États-Unis et le Qatar affirment que si l'UE insistait sur ces critères, les contrats de fourniture en énergies pourraient être résiliés. Il s'interroge sur les conséquences potentielles si ces discussions venaient à échouer, estimant que les répercussions sur le prix de l'énergie seraient catastrophiques.

S'agissant du domaine financier, il indique que le secteur financier américain modifie sa stratégie en matière de fonds propres des banques, ce qui pourrait rendre plus attrayant le secteur américain des finances. Il demande comment le Premier ministre évalue cette situation.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) revient sur la question des avoirs gelés et évoque à ce titre la récente visite à la Chambre des Députés de M. Vladimir Kara Murza, dissident russe et ancien prisonnier politique, qui avait exprimé une opinion très claire quant à la saisie de ces avoirs. Le député indique que cette position bénéficie entretemps d'un certain soutien juridique, mais qu'il n'existe pas de garantie complète en cas d'éventuelle contestation.

Il relève que d'après les données du *Centre de recherche du Parlement européen* et d'une autre source citée par Politico, environ 10 milliards d'euros de ces avoirs seraient gelés au Luxembourg. La juridiction importante que représente le Luxembourg avec des avoirs aussi significatifs ne serait donc pas à négliger. À cet égard, il cherche à savoir si le Premier ministre défend toujours la position selon laquelle la confiscation ou l'usage de ces avoirs seraient nuisibles à la place financière luxembourgeoise ou européenne. Pour le député, ce point serait contradictoire avec le soutien inconditionnel à l'Ukraine.

Le parlementaire soulève une autre question relative à la compétitivité et s'interroge sur le bien-fondé de faire de la politique de compétitivité au détriment de l'environnement. Il estime que l'UE ne peut devenir réellement compétitive à long terme qu'en intégrant les objectifs climatiques dans cette politique. Dans ce contexte, il se demande si la fin de la production des véhicules à moteur thermique d'ici à 2035 a fait l'objet de discussions lors du Conseil européen. Pour lui, revenir sur ce qui avait été décidé constituerait un signal désastreux pour l'industrie automobile.

Il avance encore une question relative à la COP qui se déroulera à Belém en 2025, lors de laquelle il s'agira d'identifier de nouvelles contributions déterminées au niveau national, soit les plans d'actions climatiques de chaque pays. Il indique que ces contributions sont élaborées de manière conjointe pour les 27 États membres de l'UE,

mais que les chiffres ne sont pas encore connus à ce jour. Il s'interroge sur la question de savoir si le gouvernement luxembourgeois participera à la Conférence des parties sans objectifs prédéterminés.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) revient sur la question des avoirs gelés et indique que jusqu'à ce jour, aucun texte de la Commission européenne n'a été présenté, de sorte qu'il ne peut pas encore expliquer comment la procédure devrait fonctionner. Il précise que d'après la Commission européenne, il n'y aura pas de confiscation, mais plutôt un autre mécanisme constituant une garantie. Le chef du gouvernement indique que les États membres estiment qu'il est pertinent de saisir ces avoirs, mais que l'appropriation doit se faire par voie judiciaire et non par un acte politique. S'agissant de la position du Luxembourg, il affirme soutenir cette piste si les textes présentés trouvent un consensus. Le Premier ministre met également en garde contre une mise en péril de la stabilité de l'Eurozone, car si d'autres investisseurs assistaient à cette confiscation de nature politique, ils risqueraient d'aller placer leurs avoirs en dehors de l'UE, perspective qui doit également être prise en considération. Il précise que lors des prochaines semaines, la Commission européenne devrait présenter ces textes et que ces derniers seront examinés par les ministres des finances. Cette question sera également inscrite à l'ordre du jour du Conseil européen de décembre de cette année.

Concernant les chiffres, le Premier ministre indique que le Luxembourg ne détient que 10 000 euros d'avoirs étatiques russes et que 4 milliards d'euros d'avoirs russes privés sont également gelés au Luxembourg. Or, ces derniers ne sont pas pris en considération, mais ce sont uniquement les fonds publics qui font l'objet de cette discussion.

S'agissant de la coordination de la défense, il évoque la feuille de route et une série de projets phares dits « flagship projects », dont un pour l'espace qui intéresse particulièrement le Luxembourg. Il estime qu'une réflexion commune est menée sur la manière d'atteindre ces objectifs et de procéder à des achats conjoints. Il note que les armées nationales ont encore tendance à agir unilatéralement et que cette approche ne peut être changée du jour au lendemain, mais que des efforts vont dans la bonne direction. Le Premier ministre souligne que dans ce plan, il est également important de prendre en considération les PME, car le Luxembourg compte davantage de PME qui fournissent les grandes entreprises. Il estime qu'il s'agit d'un long chemin pour aboutir à une véritable politique européenne de défense et à une politique de défense industrielle.

Concernant la compétitivité, M. Frieden indique qu'il est clair que les États-Unis sont devenus plus attractifs que l'UE, non seulement sous l'administration Trump, mais déjà sous l'administration Biden avec l'Inflation Reduction Act (ci-après « IRA »), qui représentait d'énormes subsides étatiques pour leur économie. Il relève que toutes les grandes entreprises technologiques sont implantées aux États-Unis et qu'il n'y a pas de grande banque d'investissement en Europe. Il fait remarquer que le fonctionnement des 27 démocraties rend le processus décisionnel plus lent.

S'agissant de la question des potentielles résiliations de contrats, il précise que cette information a seulement été relayée dans la presse et qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet au sein du Conseil européen.

Concernant le secteur automobile, il affirme que cette question a été soulevée au Conseil par l'Allemagne et la Slovaquie, qui possèdent de telles industries, mais qu'il n'y a pas eu de discussion approfondie. Il précise que la position du Luxembourg est claire, à savoir qu'il convient de fixer des objectifs qui ne doivent pas faire l'objet de modification constante. Il relève qu'à travers ces hésitations, l'orientation devient moins certaine. Le Luxembourg reste favorable à l'objectif de 90 % d'ici à 2040, estimant que le pays devrait l'atteindre, ce qui est toutefois moins évident pour certains États membres. Le Premier ministre estime que les 15 prochaines années devraient laisser suffisamment de temps pour atteindre cet objectif par le biais d'investissements, de

recherche, de subsides et d'aides étatiques, tout en plaident également pour une certaine flexibilité. Il estime que certains secteurs parviennent à faire davantage pour compenser d'autres secteurs. L'image globale devrait être considérée, ce qui constituerait une approche plus pragmatique.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) relève qu'au cours d'une récente visite parlementaire en Chine, l'ambition chinoise en matière d'industrie automobile électrique était clairement affichée, à savoir la domination du marché mondial.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) fait remarquer qu'il convient de ne pas reprendre le discours de l'extrême droite, qui consiste à affirmer que l'UE ne peut procéder à la confiscation des avoirs gelés par crainte de ne plus attirer d'investissements étrangers en Europe.

S'agissant de la compétitivité, elle s'inquiète de la dérégulation en cours et estime qu'au-delà d'une simple simplification, cette démarche crée également des incertitudes pour les entreprises en Europe. Elle relève que cette dérégulation pourrait s'avérer néfaste pour les économies européennes.

Concernant les objectifs climatiques, elle avance le coût estimé en cas de non-respect des règles climatiques et des droits de l'homme, qui se chiffrait à une enveloppe de 180 milliards d'euros supplémentaires par an pour l'UE. En comparaison, le gain lié à la simplification ne serait que de 8 milliards d'euros. Elle note que les rapports Draghi et Letta revendentiquent également ces ambitions climatiques et constituent un plaidoyer en faveur de la décarbonisation.

S'agissant des conclusions du Conseil européen, elle note que les chefs d'État et de gouvernement s'accordent pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Elle s'interroge sur la contradiction entre cette conclusion et la position favorable à l'égard de l'accord de libre-échange UE-Mercosur, qu'elle considère comme un exemple type de pratiques commerciales déloyales. La députée européenne s'interroge sur la manière de concilier les objectifs climatiques tout en affirmant par ailleurs que rien ne peut être imposé. Elle se demande si cela n'est pas paradoxal et se questionne sur la raison pour laquelle les ambitions sociales et écologiques sont toujours présentées en opposition à la compétitivité.

Elle fait encore remarquer que l'UE n'investit peut-être pas suffisamment dans la recherche et l'innovation, mais qu'il faut reconnaître que l'UE n'est pas pour autant en mauvaise posture. Elle relève que la recherche aux États-Unis est bien plus centralisée qu'en Europe et se prononce en faveur d'une recherche bénéficiant à l'ensemble de la population plutôt qu'à quelques personnes seulement.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) indique que concernant la compétitivité, elle estime qu'il serait erroné de considérer que la défense des objectifs climatiques et des droits de l'homme constitue un obstacle à la compétitivité. Elle relève que l'IRA des États-Unis visait en priorité l'investissement pour le climat et la durabilité.

S'agissant de l'économie chinoise, elle note que celle-ci mise depuis des années sur la mobilité électrique, raison pour laquelle les entreprises chinoises sont devenues bien plus compétitives que les entreprises européennes, alors même qu'elles n'appliquent pas les mêmes standards en termes de droits de l'homme.

La parlementaire s'interroge sur la question de la clause de révision et souhaiterait connaître la position du Luxembourg sur ce sujet. Elle se demande ce qu'il faut entendre par approche pragmatique par rapport à ces objectifs.

Concernant les avoirs gelés, elle relève que la présidente Von der Leyen a indiqué qu'il ne s'agissait pas de confiscation. Elle note qu'au Conseil informel, il a toujours été question de prêt. Elle partage l'avis selon lequel il s'agit d'une question de justice, mais s'interroge sur ce qui a effectivement changé entre le dernier Conseil informel et le Conseil européen des 23 et 24 octobre 2025.

Madame la députée Simone Beissel (DP) soulève une question relative à la coopération dans l'industrie de l'acier et la défense et relève que l'Europe semble se trouver dans une situation de surcapacité du secteur sidérurgique, sans parvenir à écouler l'acier. Elle note que certaines entreprises seraient déjà en train de reconvertis des lignes de production pour fournir des éléments destinés à l'industrie de la défense. Se pose toutefois la question des aides étatiques attribuées à ces entreprises. Dans ce contexte, la députée s'interroge sur le fait de savoir si cette question a fait l'objet de discussions lors du Conseil européen et se demande pourquoi ne pas soutenir les entreprises dans la reconversion de certaines de leurs lignes de production afin de faciliter la mise en place d'une industrie de la défense.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique ne pas partager l'analyse faite par Madame la députée européenne Metz, selon laquelle il s'agirait d'une dérégulation massive. Il estime qu'au cours des dernières années, l'UE a davantage souffert d'une surréglementation. Le Premier ministre relève que de nombreux textes ont été adoptés avec des objectifs louables, sans toutefois tenir compte de l'effet cumulatif que représente l'ensemble de ces réglementations pour les acteurs économiques.

Le Premier ministre explique que c'est précisément pour cette raison que le Conseil européen a demandé à la Commission européenne d'examiner la réglementation existante et de vérifier si l'ensemble des objectifs fixés sont effectivement atteints. Il souligne qu'il s'agit de trouver le juste équilibre, notamment pour les entreprises. Le Premier ministre illustre son propos par l'exemple de la loi relative au devoir de diligence en matière de chaînes d'approvisionnement, dont la finalité demeure pleinement justifiée, mais dont la mise en œuvre pratique s'avère particulièrement complexe pour les petites entreprises tenues de remplir de nombreux formulaires administratifs.

S'agissant des paquets « Omnibus », le Premier ministre indique qu'ils sont attendus dans de nombreux domaines, tout en relevant que le premier paquet a déjà rencontré des difficultés substantielles au Parlement européen. Il précise que le Luxembourg plaide en faveur d'une simplification des règles tant européennes que nationales. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit nullement de mettre en concurrence la compétitivité économique et les objectifs climatiques. Le chef du gouvernement affirme que le Luxembourg demeure pleinement attaché aux objectifs climatiques et environnementaux, qui ne sont aucunement remis en question. Il estime néanmoins indispensable d'accompagner les entreprises dans la réalisation de ces objectifs ambitieux. Le Premier ministre exprime sa conviction personnelle selon laquelle le soutien actif et l'accompagnement des entreprises, notamment par le biais de subsides et de mesures d'encadrement appropriées, s'avèrent nettement plus efficaces que l'approche strictement contraignante. Il réitère le soutien du Luxembourg aux objectifs climatiques, tout en relevant que les ministres en charge de l'environnement examinent ces questions sous leur propre angle, alors que ces enjeux touchent également au domaine économique. À cet égard, il observe que les ministres en charge de l'environnement et de l'économie ne sont pas toujours alignés dans l'ensemble des États membres et qu'il convient de s'assurer que les objectifs fixés demeurent atteignables dans la pratique.

Le Premier ministre sollicite des précisions quant à la question relative à la clause de révision portant sur les objectifs climatiques.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) avance, à titre de clarification, un élément des conclusions du Conseil européen relatif à la nécessité d'une clause de révision tenant compte « des données scientifiques les plus récentes, des progrès technologiques ainsi que de l'évolution des défis et opportunités pour la compétitivité de l'Union européenne à l'échelle mondiale. »

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) fait remarquer que certains États membres ont simplement relevé qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé pour 2040. S'agissant des questions relatives aux avoirs gelés et à l'acier, le Premier ministre souligne la nécessité de s'engager contre la concurrence déloyale. Il relève que le marché européen est actuellement inondé par les produits provenant notamment de Chine. Le Premier ministre précise qu'il s'oppose au protectionnisme, tout en estimant nécessaire de se protéger contre certaines pratiques par l'établissement de barrières ciblées destinées à soutenir les entreprises européennes. Il estime qu'il conviendrait également, par le même biais, d'accompagner les entreprises dans leur transition, tant sur le plan de la défense que sur le plan écologique.

Le Premier ministre relève que le prêt de l'UE à l'Ukraine devrait être garanti par les avoirs russes gelés, mais que la question demeure de savoir comment cette garantie sera concrètement mise en œuvre. Il observe qu'en dehors d'une procédure judiciaire, il s'agirait d'un simple acte politique visant à confisquer des avoirs, ce qui s'avèrerait problématique dans un État de droit. Le Premier ministre indique que la Commission européenne n'a pas encore apporté de réponse quant aux modalités concrètes de réalisation de cette garantie.

C'est précisément la raison pour laquelle la Belgique a émis des réserves, demandant des précisions quant aux modalités de partage du prêt de 140 milliards d'euros accordé à l'Ukraine. Le Luxembourg serait favorable à une telle approche. Le Premier ministre relève toutefois que certains États membres s'interrogent sur les modalités de comptabilisation de ce montant compte tenu le déficit public et sur la manière dont cette opération sera concrètement mise en œuvre dans la pratique. Une proposition de la Commission européenne est attendue dans les semaines à venir.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) relève que la Commission européenne a présenté, le 7 octobre 2025, une proposition visant à renforcer les instruments de protection commerciale destinés à protéger l'acier européen.

S'agissant de la compétitivité, il informe que la Présidente von der Leyen a présenté au Parlement européen le programme de travail pour 2026 intitulé « Le moment de l'indépendance de l'Europe », en évoquant systématiquement une approche qualifiée de « Draghi+ », soit d'aller encore plus loin que les revendications dans ce rapport. Le député européen souligne la nécessité de mettre en œuvre le rapport Draghi et relève que l'IRA constitue le pendant du Pacte vert pour l'Europe. Il fait remarquer que le rapport Draghi préconise précisément d'accélérer la mise en œuvre de ce dernier.

Pour ce qui est de la défense, le député européen relève que le Parlement européen a marqué son accord sur le Programme européen pour l'industrie de défense, qui prévoit des dépenses consacrées exclusivement à la défense au niveau européen et non aux armées nationales. Il évoque la feuille de route sur l'état de la préparation en matière de défense, qui a identifié neuf lacunes dans les capacités de défense européennes.

Le député européen revient sur les programmes phares pour lesquels le Conseil européen vient de décider que les États membres doivent, d'ici à la fin de l'année, s'associer à des projets concrets. Il cherche à savoir quels projets sont prévus par le Luxembourg pour 2026 et si des coalitions existent auxquelles le Luxembourg pourrait participer dans le cadre de ces programmes phares.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) fait observer qu'il a été affirmé que la question de la simplification administrative ne devrait pas être abordée selon une approche idéologique, alors qu'il a précisément l'impression que c'est ce qui est en train de se produire. Il note que de nouvelles alliances se forment entre démocrates-chrétiens et extrême droite, donnant lieu à des votes qu'il qualifie d'idéologiques et qui visent à maximiser le profit de l'industrie au détriment des droits sociaux et écologiques. Le député constate que l'Europe connaît un problème industriel qui n'est pas nouveau et estime que l'UE s'engage dans une direction préoccupante en abandonnant certaines industries et en favorisant leur délocalisation, les États membres se

dégageant ainsi de leur responsabilité. Il s'interroge sur la nature réelle des problèmes rencontrés et exprime sa difficulté à croire que le remplissage de formulaires constitue le seul problème à l'origine de la désindustrialisation en Europe. Il met en garde contre la dérégulation en matière climatique et sociale, qui ne rendra pas l'Europe plus compétitive pour autant.

À cet effet, le parlementaire cherche à savoir à quel niveau une simplification est réellement nécessaire, au-delà de la seule question des formulaires. Il indique ne pas avoir compris en quoi les critères sociaux et écologiques constituerait un problème pour l'industrie européenne.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) regrette que la loi relative au devoir de diligence ne s'appliquerait désormais qu'aux entreprises comptant au moins 1 000 employés, ce qui se traduirait par une absence de responsabilité pour un grand nombre d'entreprises. Elle observe qu'en conséquence, un nombre beaucoup moins important d'entreprises sont concernées par cette législation. Au Luxembourg, cette évolution se traduirait par une réduction de 73 % du nombre d'entreprises concernées, ce qui relève selon elle davantage de la dérégulation que de la simplification. Elle estime qu'une véritable démarche de simplification aurait consisté à examiner comment la numérisation pourrait être mise au service de ce dispositif.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique, quant à la question relative aux programmes phares, que le ministère de la Défense luxembourgeois a manifesté son intérêt à participer au bouclier spatial de défense. Il relève que le domaine de l'espace constitue un secteur dans lequel le Luxembourg dispose d'une plus grande crédibilité et d'un savoir-faire reconnu. Le Premier ministre précise que les discussions se situent encore à un stade initial.

S'agissant de la question relative à la simplification administrative, il fait observer que les chambres professionnelles représentant les entreprises confirment qu'il n'est pas évident pour une entreprise européenne de travailler au-delà des frontières au sein du marché européen. Il souligne que les formulaires nécessitent le recours à des conseillers et des avocats, ce qui génère des coûts rendant plus aisés pour une entreprise de s'établir dans d'autres zones économiques du monde plutôt qu'au sein de l'UE. Le Premier ministre note que la réglementation à 27 États membres constitue également une source de complication. Il indique que les paquets « Omnibus » constituent des éléments de réponse à ces difficultés.

Pour ce qui est de la question relative à la loi sur le devoir de diligence, le Premier ministre rappelle que le compromis actuel prévoit que cette législation s'appliquerait aux entreprises comptant plus de 5 000 employés, les PME en étant ainsi exclues. Il indique plaider en faveur de plus de simplification. Il est précisé que le Parlement européen examinera cette question au cours du mois de novembre.

2. Approbation projet(s) de PV

Ce point n'est pas traité, faute de projet de procès-verbal à approuver.

3. COM(2025)890 - Proposition de DÉCISION DU CONSEIL concernant la suspension de certaines dispositions relatives au commerce de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part

Monsieur le député Gusty Graas (DP) introduit l'avis politique rédigé relatif au dossier européen sous rubrique, que la commission est appelée à adopter. Il rappelle que l'accord d'association entre l'UE et l'État d'Israël est fondé sur le respect des droits de

l'homme et des principes démocratiques, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord. Il précise que sur la base de l'article 79, paragraphe 2, l'accord peut être suspendu. La proposition de décision du Conseil vise à suspendre partiellement l'accord, par le biais des chapitres 2, 3 et 4, qui contiennent les dispositions relatives au commerce.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) note que le compromis recherché dans le texte de l'avis est satisfaisant. Il s'interroge toutefois sur l'opportunité d'ajouter un élément au texte précisant pourquoi celui-ci se limite aux dispositions commerciales, en soulignant qu'une majorité qualifiée est nécessaire pour ces volets, tandis que l'unanimité aurait été requise pour aller plus loin. Le député indique que dans un avis politique, compte tenu la gravité de la violation de l'article 2 de l'accord, il aurait été approprié de suspendre l'accord dans son entièreté. Il suggère par conséquent d'ajouter la phrase suivante à la suite du premier paragraphe de la deuxième page : « La commission, si elle comprend les raisons de la Commission européenne de limiter la suspension aux dimensions commerciales de l'accord, aurait considéré comme approprié, au vu de la gravité des violations répétées à l'article 2 de l'accord de suspendre l'accord dans son entièreté. »

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) se dit favorable à l'adoption de l'avis politique tel qu'il a été introduit, mais rejette l'amendement du député Franz Fayot.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) demande, en l'absence de position majoritaire approuvant son amendement, de pouvoir reporter à une réunion ultérieure l'adoption de l'avis politique en question.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk), bien qu'il ne dispose pas de droit de vote au sein de cette commission, indique pouvoir se rallier à la suggestion formulée par Monsieur le député Franz Fayot. Il ajoute que les sanctions à l'égard de la Fédération de Russie sont adoptées sans difficulté, alors que le gouvernement luxembourgeois se montre pusillanime face à l'État d'Israël pour ce qui est de l'adoption de sanctions.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) se déclare favorable à l'ajout proposé par le député Franz Fayot, tout en indiquant pouvoir également approuver, en l'absence de consensus, le texte tel que proposé initialement.

Madame la députée Simone Beissel (DP) se dit favorable au texte tel que proposé initialement, tout en précisant qu'il conviendrait, afin d'envoyer un signal, de l'adopter dans les meilleurs délais.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) précise les modalités d'adoption de cet avis, qui nécessite l'approbation sous forme de résolution par la Chambre des Députés en séance plénière. À cet égard, il suggère au député Franz Fayot de laisser encore le temps aux différents partis, jusqu'à la fin de la journée, pour se positionner par écrit sur son amendement, l'objectif étant de déposer le texte encore au cours de la semaine en cours.

La commission approuve cette démarche.

4. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau hebdomadaire reprenant les documents transmis du 18 au 24 octobre 2025 est approuvé.

5. Divers

Ce point ne suscite pas de commentaire.

Procès-verbal approuvé et certifié exact